



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, VINCENT Denise (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à DEUIL Florence), BERARD Guy

Était absent : VENERA Christophe

DEUIL Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2025/10 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2025 :

- Institut des Risques Majeurs (IRMA) : 90 €
- Fédération des Alpagnes de l'Isère : 500 €
- Fondation du patrimoine : 100 €
- Association des femmes élues de l'Isère : 60 €
- Association des Maires de l'Isère : 264,64 € (nationale + départementale)
- Association nationale des élus de Montagne : 111,54 €

Décision du 10 février 2025 : acceptation du devis de l'entreprise EGSOL pour la mission d'étude géotechnique G2PRO pour la restructuration des bâtiments du service technique. Montant du devis : 2 400,00€ TTC.

Décision du 21 février 2025 : acceptation du devis de l'entreprise FND CARDIO COURSE pour la fourniture de 2 boîtiers muraux (sirène, chauffage, transformateur 24V) pour les défibrillateurs de la mairie et de la salle polyvalente. Montant du devis : 921,60€ TTC.

Décision du 27 février 2025 : paiement de la participation de la commune à l'organisation de la navette estivale du Ferrand en 2024 : 3 213,00€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : **24 MARS 2025**
Date de publication :

